Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20261019-DCM_2026_155B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 13 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, M. Michel GUEZET, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Christine LAMANDÉ, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Secrétaire de séance : Mme Françoise GUEZELLO.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	27
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-155

Objet : Autorisation de signature de la convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG 56) - 2026-2032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-30 et L.452-40 à L.452-48,
Vu l'article 261 B du Code général des impôts,
Vu la convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, annexée à la présente délibération,
Considérant l'exposé,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux réunie le 8 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention-cadre, à savoir les conventions particulières, propositions d'intervention, devis et formulaires de demande de mission afférents à chaque service facultatif sollicité, dans les conditions tarifaires fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 56 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Maire

Alexandre LANOË

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

La Secrétaire de séance

Françoise GUEZELLO

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.